

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur Proposition du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 mai 2001 ;

*Visa cf n° 2970
12-05-2001*

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Bernard B. ZONGO, Mle 23 506 V, Journaliste, est nommé Directeur de la Communication et de la presse ministérielle au Ministère de la Santé.

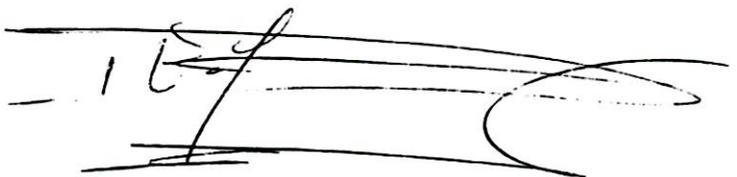
ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 14 mai 2001.

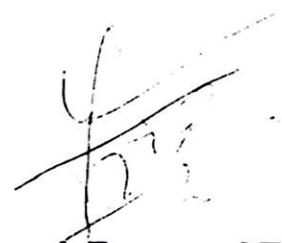

Blaise COMPAORE
PRÉSIDENT

Le Premier Ministre



Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé



Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA